

Monsieur Luc Frieden  
CSV  
4, Rue de l'Eau  
L-1449 Luxembourg

Luxembourg, le 18 octobre 2023

### **Note au formateur**

Monsieur le Formateur,

Au nom de Luxembourg Confederation, nous nous permettons de vous adresser nos plus sincères félicitations pour votre succès lors des élections législatives et pour votre désignation par S.A.R. le Grand-Duc pour mener les négociations vers un nouvel accord de coalition.

En tant que représentation des entreprises émanant des secteurs services, commerce et transport, nous souhaitons vous soumettre certaines revendications qui, à nos yeux, sont essentielles pour garantir la compétitivité, l'innovation et la prospérité de notre économie.

Vous trouverez ci-joint une liste détaillée de nos revendications, fruit de consultations approfondies avec nos membres. Nous avons également annexé les recommandations de la Chambre de Commerce et de l'UEL que nous soutenons pleinement. Nous pensons que leur prise en compte est primordiale pour l'équilibre et la dynamique du tissu économique luxembourgeois.

Nous sommes convaincus que par le dialogue et la collaboration, le futur gouvernement développera et mettra en œuvre des stratégies gagnantes pour notre économie.

Nous restons à votre entière disposition pour tout échange, clarification ou discussion approfondie concernant nos propositions et revendications.

En vous adressant tous nos vœux de réussite dans l'exercice de votre fonction de formateur, nous vous prions d'agréer, Monsieur Frieden, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Carole Muller

Présidente



Tom Baumert

Directeur



**LUXEMBOURG  
CONFEDERATION**

• SERVICES • COMMERCE • TRANSPORT

# NOTE AU FORMATEUR DE GOUVERNEMENT



7, rue Alcide de Gasperi  
L-1615 Luxembourg  
T. (+352) 439 444 -1  
info@confederation.lu

**confederation.lu**

Moving our community forward

Page 1 of 8



## 1. Emploi

### • MAIN-D'ŒUVRE

Pour faire face à la pénurie critique de main-d'œuvre qualifiée, il est impératif d'entreprendre un audit rigoureux des programmes actuels d'attraction de talents étrangers. Cette démarche vise à identifier les failles existantes afin de les rectifier. Une collaboration étroite avec les universités, les associations professionnelles et les ambassades sera essentielle pour établir un réseau solide de talents qui ne se limite pas seulement aux grandes entreprises, mais inclut également les PME. En parallèle, des campagnes de promotion ciblées mettront en lumière les opportunités et avantages spécifiques aux secteurs les plus touchés par cette pénurie. Cette stratégie à deux volets vise non seulement à attirer de la main-d'œuvre qualifiée sur le long terme, mais aussi à répondre aux besoins immédiats des secteurs en déficit de compétences.

### • TEMPS DE TRAVAIL

Il est crucial de moderniser la législation actuelle afin de donner aux entreprises la flexibilité nécessaire pour personnaliser les horaires de travail. Cette révision tiendrait compte des besoins spécifiques tant des employés, que des secteurs d'activité concernés. Une telle modernisation permettrait aux employés de mieux équilibrer leurs responsabilités professionnelles et personnelles, tout en améliorant la productivité et l'efficacité des entreprises. Un régime de travail flexible et sur mesure aurait l'avantage supplémentaire de rendre non seulement l'entreprise, mais aussi le Luxembourg dans son ensemble, plus attrayant pour les talents internationaux.

### • ABSENTÉISME

Les PME font face à un taux d'absentéisme plus élevé que celui observé avant la pandémie COVID-19. Cet absentéisme, lorsqu'il est abusif, peut entraîner une baisse considérable de la productivité. Une évaluation individualisée des cas d'absentéisme abusif est impérative, tout comme une révision de la législation actuelle pour l'adapter aux défis posés par cette problématique. Cette révision devrait également envisager des dispositions permettant de conserver les employés absents longtemps en raison de maladies graves.

### • REVALORISATION DU STATUT DE L'INDÉPENDANT

Pour revaloriser le statut de l'indépendant, il est crucial de l'aligner sur celui du salarié. Dans le domaine de la sécurité sociale, nous proposons de faciliter la cumulation d'une pension de vieillesse anticipée et d'un revenu professionnel pour les indépendants, de revoir le statut

et les cotisations du conjoint aidant et de favoriser leur affiliation à la Mutualité des Employeurs. En matière du droit du travail, nous visons à étendre les avantages liés à l'ensemble des mécanismes de chômage aux indépendants et à instaurer un régime de reclassement professionnel. Ces mesures visent à équilibrer les droits et avantages entre salariés et indépendants.

## 2. Économie

### • INDEX

Il est impératif de réviser le système d'indexation pour le rendre plus flexible face aux variations économiques. Une discussion politique devra être engagée pour limiter l'ajustement de l'indexation à une fois par un, afin de préserver la compétitivité des entreprises à l'international. De plus, le système doit être adapté pour faire face à des conditions d'hyperinflation. Enfin, la composition du panier de produits indexés doit être mise à jour pour s'aligner avec les objectifs gouvernementaux en matière de santé et d'environnement.

### • SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Il est essentiel de simplifier la charge administrative des entreprises en instaurant un système d'échange interadministratif doté d'une interopérabilité technique avancée. Le principe once-only, permettant la saisie unique de données, même quand plusieurs administrations sont impliquées, devra être appliqué. Cette simplification libérera du temps et des ressources pour les activités principales des entreprises, tout en accélérant les procédures administratives pour un marché plus compétitif. Le succès de cette initiative nécessite une coordination rigoureuse entre toutes les administrations concernées pour garantir une mise en œuvre efficace du système d'échange.

### • TOUTE LA DIRECTIVE ET RIEN QUE LA DIRECTIVE

Il est crucial de transposer les directives européennes de façon minimale pour préserver la compétitivité des entreprises, tout en respectant les objectifs fondamentaux de l'Union européenne. Cette politique doit être guidée par le principe de proportionnalité, en adoptant des mesures adaptées à la taille et à la nature des entreprises concernées, sans charges administratives ou financières superflues. La consultation des acteurs économiques, y compris les entreprises et associations professionnelles, est indispensable pour affiner les mesures de transposition. Après mise en œuvre, un suivi régulier et une évaluation de l'impact de ces mesures sur les entreprises seront nécessaires, avec des ajustements proactifs si besoin.

#### • INTERVENTION ÉTATIQUE

L'État devrait limiter son intervention dans les secteurs où le secteur privé est déjà efficace, tout en conservant un rôle régulateur pour assurer le respect des normes, la protection des consommateurs et la sauvegarde de l'intérêt public. Cette limitation vise à optimiser l'efficacité économique et l'innovation, sans négliger les impératifs sociaux et environnementaux. Une approche équilibrée et contextuelle est donc essentielle pour évaluer les avantages et les inconvénients de chaque intervention en tenant compte des intérêts économiques, sociaux et environnementaux. Ainsi, l'État pourra se focaliser sur les domaines où son intervention est cruciale pour le bien commun.

#### • DIGITALISATION

Pour accélérer la digitalisation des PME, le soutien renforcé et les incitations financières spécifiques doivent être continués à moyen terme. Un mécanisme d'évaluation continue est crucial pour mesurer l'impact des mesures prises, garantir que les PME en bénéficient effectivement, et apporter des ajustements si nécessaire. Cette stratégie permettra aux PME de rester compétitives tout en optimisant leur fonctionnement.

### 3. FORMATION ET APPRENTISSAGE

#### • RECONNAISSANCE DES FORMATIONS INTERNES

Il est impératif de valoriser les formations internes au sein des entreprises, car leur absence fausse notre compréhension de la formation en entreprise. Plutôt que d'imposer des obligations de formations généralisées, il serait plus efficace d'encourager les entreprises à mettre en place des formations internes adaptées à leurs besoins spécifiques. Ces formations sont souvent aussi bénéfiques que les formations externes, contribuant directement au développement de l'entreprise. La mise en œuvre réussie de cette initiative nécessite une consultation étroite avec les entreprises et les acteurs sectoriels, afin de prendre en compte leurs besoins et perspectives pour élaborer des mesures appropriées.

#### • SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES

Lorsque des apprentis ou salariés formés au sein de l'entreprise rejoignent le secteur public, il faut instaurer un mécanisme de compensation financière visant à compenser la première. Ce dispositif aurait pour objectif de reconnaître et rembourser l'entreprise pour son investissement initial dans la formation du personnel. En cas de départ d'un employé formé vers une fonction publique, une indemnisation calculée en fonction du niveau et de la formation, ainsi que des coûts associés, serait versée à l'entreprise par l'État. Un cadre de calcul transparent et équitable devra être mis en place pour garantir la clarté et la justice du système de compensation.



## 4. DÉVELOPPEMENT DURABLE

### • INCITATION FISCALE

Suite à la décision d'introduire une super-déduction fiscale pour les investissements en faveur de la transition environnementale et énergétique, il est crucial de mettre en place une procédure d'obtention de cette bonification d'impôt qui soit à la fois simple et rapide. D'autant plus, la rénovation énergétique des bâtiments doit absolument être incluse parmi les activités éligibles, compte tenu de son impact significatif sur la réduction des émissions de carbone. Concernant le seuil minimal de 20 000 euros de dépenses, il risque d'exclure de nombreux projets menés par des PME. Une approche plus flexible, sans seuil, ou avec un seuil adapté aux capacités des PME, serait donc plus appropriée. Cette modification permettrait d'élargir le champ d'application de la super-déduction et d'inciter davantage d'entreprises à investir dans des solutions durables.

### • ACCOMPAGNEMENT

Afin de soutenir les entreprises dans leur transition énergétique et développement durable, il est essentiel d'établir un guichet unique complet. Ce guichet, disponible à la fois en ligne et en personne, servirait de point d'accès centralisé pour toutes les informations, ressources et services nécessaires, simplifiant ainsi les démarches administratives. Il offrirait des informations exhaustives sur les réglementations environnementales, les meilleures pratiques, les technologies écoresponsables et les aides disponibles. Des experts seraient en poste pour conseiller les entreprises et les orienter vers les solutions les mieux adaptées à leurs besoins. Le guichet faciliterait également l'accès aux options de financement, y compris subventions, prêts à taux réduits et incitations fiscales pour les investissements durables.

## 5. COMMERCE

### • HEURES D'OUVERTURE

Pour permettre aux entreprises de s'adapter plus efficacement aux évolutions des modes de consommation, il est impératif de moderniser le Code du Travail. Cette révision viserait à offrir une plus grande latitude aux entreprises dans la fixation de leurs heures d'ouverture, en harmonisant les besoins des entreprises, des salariés, et des consommateurs. Une telle démarche encouragerait les entreprises à ajuster leurs horaires en fonction des variations de la demande, tout en sauvegardant les droits et les conditions de travail des salariés. Cette initiative contribuerait à renforcer la compétitivité des entreprises, notamment dans le contexte du commerce international, sans sacrifier le bien-être des employés.

### • **RESTRICTIONS TERRITORIALES**

Pour préserver l'intégrité du marché unique européen, il est essentiel d'abolir toute forme de restriction territoriale au niveau européen et de s'assurer que la législation luxembourgeoise ne crée pas de barrières territoriales supplémentaires. Cette démarche est en accord avec les principes fondateurs de l'Union européenne, qui visent à garantir la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Éliminer ces restrictions contribuerait à un marché plus intégré et compétitif, ce qui bénéficierait tant aux entreprises qu'aux consommateurs. Il est donc crucial d'adopter une approche cohérente et harmonisée pour éviter toute mesure protectionniste ou discriminatoire qui pourrait entraver le bon fonctionnement du marché unique.

## **6. TRANSPORT**

### • **SÉCURITÉ SOCIALE**

Afin de reconnaître l'importance du secteur du transport dans l'économie luxembourgeoise, il est urgent de négocier des accords bilatéraux entre le Luxembourg et ses pays voisins. Ces accords devraient viser à établir un statut spécial pour les chauffeurs, en dérogeant à la règle actuelle qui restreint l'exercice professionnel d'un salarié non résident à 25% dans son pays de résidence pour pouvoir bénéficier du système de sécurité sociale du Grand-Duché. Cette mesure, bien que conçue dans un contexte différent, a des implications non seulement pour les chauffeurs et les entreprises, mais aussi pour les entreprises dont le transport n'est pas l'activité principale. La limitation à 25% entrave leur flexibilité et compétitivité, et représente un obstacle à une utilisation optimale des ressources humaines à travers les frontières. L'adaptation de cette règle permettrait de mieux répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs dans un marché du travail de plus en plus intégré, tout en soulignant l'importance stratégique du secteur du transport.

### • **AIRES DE STATIONNEMENT & ARRÊTS DE BUS**

Pour pallier les déficiences en matière d'emplacements de stationnement sur les autoroutes et améliorer la qualité de vie et la sécurité des chauffeurs, une révision complète des infrastructures de transport est nécessaire. Cette révision devrait inclure non seulement l'augmentation du nombre d'emplacements de stationnement disponibles, mais aussi l'adaptation des arrêts de bus pour répondre aux normes de sécurité et de confort.

## 7. SERVICES

### • PRIX FIXES PAR L'ÉTAT

Afin de prévenir l'érosion constante des marges bénéficiaires, notamment dans des secteurs sensibles tels que les pharmacies et les crèches privées, il est impératif d'harmoniser les conventions entre l'État, les communes et les secteurs publics avec l'indexation des salaires. Cette harmonisation permettrait d'aligner les accords contractuels avec les variations du coût de la vie en préservant la viabilité économique des entreprises concernées. Cette initiative viserait non seulement à protéger les marges des entreprises, mais également à maintenir des niveaux de service élevés dans des secteurs cruciaux pour le bien-être de la population. L'objectif est de créer un environnement plus équitable et durable pour toutes les parties impliquées, tout en assurant le maintien de services de haute qualité pour les citoyens.

## 8. ENERGIE

### • STRATEGIE ENERGIE

Il est crucial d'élaborer et de mettre en place une stratégie énergétique nationale à long terme, conçue pour offrir une prévisibilité aux entreprises et renforcer l'attractivité du Luxembourg en tant que destination d'investissement. Cette stratégie doit non seulement englober les objectifs de décarbonisation et de durabilité, mais aussi créer un cadre réglementaire stable qui encourage l'innovation et l'investissement dans des technologies énergétiques propres. En offrant une visibilité à long terme sur les politiques énergétiques, cette stratégie renforcera la compétitivité des entreprises luxembourgeoises et attirera de nouvelles entreprises cherchant à s'installer dans un environnement économique stable et durable. Elle contribuera ainsi à la réalisation des objectifs environnementaux du pays tout en stimulant la croissance économique et la création d'emplois.

## 9. LOGEMENT ET MOBILITE

### • MOBILITE

Pour répondre à la crise du logement à court terme, une optimisation des systèmes de transport routier et ferroviaire s'impose, avec un accent particulier sur la mobilité transfrontalière. La mise en place de solutions de transport efficaces et durables peut alléger considérablement les pressions sur le marché du logement en permettant aux travailleurs de vivre à une distance plus grande de leur lieu de travail tout en maintenant des temps de



trajet raisonnables. En collaborant étroitement avec les pays voisins, les autorités peuvent développer des solutions qui bénéficient à tous les résidents de la région, tout en atténuant la crise du logement. En somme, une stratégie de mobilité transfrontalière bien conçue et intégrée peut constituer une réponse viable à court terme à la crise du logement, tout en offrant des avantages à long terme en termes de durabilité et de qualité de vie.

#### • **LOGEMENT- MESURES D'URGENCE**

Pour relancer le secteur du logement, il faut des incitations pour les investisseurs privés : amortissement accéléré, TVA réduite et allègements sur les droits d'enregistrement pour des biens neufs. Les agences immobilières, affectées par la crise, ont vu un plan de maintien à l'emploi refusé au début de l'année. Vu la dégradation de la situation, il faudra réexaminer cette décision.

#### • **LOGEMENT ABORDABLE EN LOCATION**

La demande de logements abordables augmente, affectant l'attractivité économique du pays. Le secteur privé est prêt à collaborer avec le gouvernement pour mobiliser les ressources et répondre à cette demande croissante. Nous suggérons des solutions PPP après rassemblement des compétences nécessaires, en insistant sur une équité fiscale pour toutes les alternatives. Nous recommandons également d'impliquer davantage la population dans le financement du logement abordable, comme le Livret Logement ou Biergerfong, qui, avec des avantages fiscaux, pourrait connaître un franc succès.

#### • **LOGEMENT ABORDABLE EN LOCATION**

Nous considérons qu'il y a lieu de revoir dans le cadre d'une large consultation toutes les procédures de l'acte de construire dans le but de les accélérer tout en garantissant un développement urbain conforme aux perspectives démographiques, respectueux des milieux naturels et du patrimoine.